SEPE LES BEAUX VOISINS

Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE

code de l'environnement

Pièces	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
CERFA précisent : - identité du demandeur -emplacement de l'installation -nature et volume des activités -rubrique de classement nomenclature installations classées -identité de l'architecte auteur du projet -surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations -lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher -déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (article 4-4 du décret n°2014-450)	CERFA		Fichier n°1 - 0		
Procédés fabrications (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1		Fichier n°3-...	p 24 à 27	
Capacités techniques et financières de l'exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2		Fichier n°3-...	p11 à 16	
Carte au 1/25 000 ou, à défaut 1/50 000 (R 512-6/1° du CE)	AU-3		Fichier n°3-...	p 19	+7.0 p3 (1:25000)
Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R512-6 I 2° du CE)	AU-4		Fichier n°7-0	p4	+ A0
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation - ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité (R512-6/3° du CE)	AU-5		Fichier n°7-2	p5-6	
Etude d'impact (R512-6/4° du CE)	AU-6		Fichier n°4-2		
Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7		Fichier n°4-1		
Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8		Fichier n°4-3	p531	p93 expertise écologique les beaux coins
Etude de dangers (R 512-6 / 5° du CE) RNT	AU-9		Fichier n°5-1		

Etude de dangers complète AU 9 5-2

SEPE LES BEAUX VOISINS

code de l'urbanisme	Notice précisant (R431-8 du CE) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, e, indiquant ce qui est modifié ou supprimé; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants; c) Le terrain des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain; d) Les matériaux et les couleurs des constructions ; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1		Fichier n°6-..0	p4-5	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2		Fichier n°6-..0	p6 à 23	
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3		Fichier n°6-..0	24 à 27	
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4		Fichier n°6-..0	28 à 30	
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux construction avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10-5		Fichier n°4-.... 6.0	p33 à 35	
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6		Fichier n°4-..6.0	p36 à 37	
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7		Fichier n°4-..6.0	p38 - 39	

décret n°2014-450	SI le projet nécessite une autorisation de défrichement, étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1		Fichier n°4-....	NC	
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques et durées prévues de fonctionnement (Articles 6 I du décret)	PJ-2		Fichier n°4-.2	p195 à 205	
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieurs avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3		Fichier n°5-3.		
	Si le projet nécessite dérogation "espèces protégés", études d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4		Fichier n°4-....	NC	
	Si site nouveau, avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-5		Fichier n°8-0		
	Si le site nouveau, avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7 du CE)	PJ-6		Fichier n°8-0		
	Modalités des garanties financières (R512-5° du CE)	PJ-10		Fichier n°3-.....	p17	

Autres pièces présentes dans le dossier

Pièces	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Pages(s) concerné(s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (articles 8 1° du décret) -accord de la Défense -accord de la DGAC		Fichier n°8 - ...	
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vus mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)		Fichier n°8 - ...	
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)		Fichier n°8 - ...	
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)		Fichier n°8 - ...	